



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiateure près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

Modalités des Formations à la Médiation et à la Négociation

Je forme des médiateurs depuis 2011 en suivant les préconisations de la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM), de la Plateforme Nationale de la Médiation et du Conseil National des Barreaux (CNB).

Mes actions de formation sont certifiées QUALIOP1 par l'AFNOR.

Ce programme de formation à la médiation s'adresse à tout public.

Que vous vouliez :

- utiliser la médiation dans le cadre du développement de votre travail, de votre clientèle, dans votre entreprise et/ou entre entreprises,
- devenir tiers prescripteur de médiation, de Modes Amiables de Règlement des Conflits,
- devenir médiateur professionnel,
- perfectionner votre pratique de médiateur.

Cette formation vous conviendra et vous permettra de prévenir et d'aider les personnes à régler elles-mêmes leurs problèmes, différends ou conflits, dans votre environnement et/ou votre entourage.

Ce programme est inspiré :

- de ma pratique et de mon expérience en matière de médiation et de formation à la médiation et à la négociation,
- des diverses formations que j'ai reçues de formateurs qui ont droit à ma profonde reconnaissance comme Jacques SALZER, Thomas FIUTAK, Michèle GUILLAUME HOFFNUNG, Stephen BENSI-MON...
- des rencontres et échanges enrichissants avec nos chaleureux confrères canadiens, des médiateurs de tous pays lors des rencontres internationales de la médiation, avec le Centre International de la Médiation (CIM) et le Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME).

Les seuls pré-requis à la formation de base sont le désir d'aider ses semblables, être empathique, tolérant.

Le programme comporte trois niveaux.

Les niveaux de formation peuvent être choisis en fonction des connaissances déjà acquises ou du résultat voulu :

- **Niveau I - Formation de base** : 5 modules de 7 heures de formation à la médiation, les outils et techniques de la médiation, complétés par le dépôt par l'impétrant (voir la section « MODALITES » en fin de cette présentation), de 2 fiches de lecture et de la tenue, en co-médiation avec un tuteur médiateur, d'une médiation en tant qu'observateur avec un médiateur-tuteur, voire d'une séance d'information gratuite à la médiation et un QCM.



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiatrice près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

- **Niveau II - Formation d'Approfondissement ou de Perfectionnement** : différents modules ou quelques 70 heures de formation à la médiation complétés par le dépôt par l'impétrant d'un mini-mémoire de 30 pages (voir la section « MODALITES » en fin de cette présentation), d'une fiche de lecture et de la tenue, en co-médiation avec un tuteur médiateur, d'une permanence d'information gratuite à la médiation permettant d'atteindre les compétences requises pour exercer à titre de médiateur.
- **Niveau III - Formation Continue** : programme de 20 h de formation continue annuelle obligatoire, comprenant un module de supervision de 7 h, un module d'Analyse de pratiques de 7 h et un module pris dans celui de la formation d'Approfondissement ou de ceux de la formation continue.

Les candidats qui veulent devenir médiateur indépendant doivent :

- **Pour la Formation de base** :

- suivre tous les modules ;
- se soumettre à un contrôle continu lors des jeux de rôles de médiation effectués par eux sous la direction d'un des formateurs (jusqu'à 70 % de la formation selon les préconisations de la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM) et du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA) ;
- rédiger 2 fiches de lecture d'ouvrages en rapport avec la médiation
- suivre une médiation en tant qu'observateur avec un médiateur tuteur

ET,

- **Pour la Formation de Perfectionnement ou d'Approfondissement** :

- suivre tous les modules ;
- se soumettre à un contrôle continu lors des jeux de rôles de médiation effectués par eux sous la direction des formateurs (jusqu'à 70 % de la formation selon les préconisations du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA) ;
- rédiger un mémoire de 30 pages minimum ;
- rédiger une fiche de lecture ;
- faire 5 médiations en co-médiation avec un médiateur-tuteur ;
- un grand oral qui est une mise en situation avec un cas réel de médiation suivi intégralement par le postulant-médiateur accompagné de son tuteur co-médiateur.

En satisfaisant à cette formation complète, le postulant peut obtenir un CERTIFICAT de MEDIATEUR.

Selon les préconisations de la FFCM, il est possible de suivre tous les modules, en fonction de ses possibilités et disponibilités, sur deux, trois, quatre ou cinq ans.

Il est rappelé que la **formation de base est le minimum requis pour pouvoir être médiateur dans le cadre d'une Association ou d'un Centre de Médiation**, en s'engageant à poursuivre le cursus



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiateure près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

complet sur 5 ans au maximum, et/ou à suivre 20 h de formation par an, ceci pour TOUS les médiateurs, quelle que soit la formation suivie.

Je travaille dans un esprit d'échange et de partage ce qui me permet de travailler selon les exigences de la certification QUALIOPi avec des formateurs qui ont les compétences requises par la FFCM et le CNB.

Nota Bene :

- L'ouverture d'une session de formation est faite sous réserve d'un **nombre minimal de 6 personnes inscrites à la date de clôture des inscriptions (avec un maximum de 12 inscrits par module)**.

- **Lieu** : soit par visioconférences (ZOOM), soit dans une salle d'une des Maisons des Associations de la Ville d'ANTIBES -JUAN-les-PINS (06).

TARIFS :

Pour un stagiaire à titre individuel :

- Formation Initiale : 1200 euro
- Formation d'Approfondissement : 1700 euro
- Formation Continue du Médiateur de 3 modules : 300 euro
- Séance d'Analyse de pratiques ou de supervision : 150 euro

PRISE en charge par un organisme financier (OPCO, entreprise...) :

- Niveau I : 2000 euro
- Niveau II : 3000 euro
- Formation continue des médiateurs de 3 modules : 300 euro
- Formation continue des médiateurs d'1 seul module : : 150 euro

MODALITES

I - Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du document écrit peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- soit un emploi salarié
- soit les travaux théoriques et pratiques suivis pendant des formations en médiation.



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiateure près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

1 - L'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle du candidat, qu'il soit salarié à temps plein ou en alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du référentiel de l'examen présenté.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son rapport d'activités.

La production d'un certificat de travail mentionnant la date d'embauche et, éventuellement les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

2 - Les travaux théoriques

Les candidats qui n'ont pas la possibilité d'obtenir un stage en entreprise peuvent appuyer leur mémoire sur des travaux théoriques. Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet.

Deux fiches de lecture devront également être présentées par les futurs médiateurs tant pour ceux qui suivent les 50 h que pour ceux qui suivent les 200 h.

3 - Contenu du projet

Ce projet peut avoir pour thème, par exemple :

- une application pratique de la médiation dans l'entreprise dans laquelle il travaille
- l'étude d'un cas de médiation dans l'entreprise (cas anonyme)

Dans la mesure du possible, ce projet aura une dimension locale, nationale ou européenne et sera élaboré en liaison avec une entreprise ou une organisation professionnelle où il pourrait trouver une application.

4 - Rôle du tuteur

Le tuteur est un des formateurs-médiateurs du candidat. En tant que tuteur, son rôle consiste à :

- suggérer des idées de projet ou d'étude
- valider le projet et négocier avec le candidat l'évolution du projet
- orienter ses recherches bibliographiques et documentaires
- fournir des pistes pour mettre en place des relations avec des entreprises ou des organisations professionnelles
- surveiller la qualité d'ensemble du travail fourni ;
- participer, le cas échéant au jury d'examen.

II - Le rapport d'activité ou le mémoire

(comptant pour 10 h de formation pour ceux qui suivent la formation initiale et pour 15 h pour ceux qui suivent la formation d'approfondissement)



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiateure près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

Le document écrit présenté par les candidats stagiaires ou salariés est un rapport d'activités. Le document écrit présenté au titre de recherches théoriques est un mémoire. Ce document écrit est une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation.

1 - Le contenu du document écrit

Le document écrit ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité du candidat ou à un simple compte rendu de lecture. Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique local, national ou européen. L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre au candidat de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

L'organisation du document écrit est importante, il doit respecter un ordonnancement classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- introduction
- la problématique, le projet mis en place
- les hypothèses de recherche
- les résultats attendus
- la méthodologie utilisée
- les arguments du projet, les propositions
- l'évaluation, la comparaison avec d'autres méthodes de résolution de conflit, ou de médiation
- la confrontation avec la réalité, le terrain, les entreprises
- les résultats éventuellement obtenus
- les outils de contrôle éventuellement mis en place
- les avantages apportés par le projet ou l'étude.

2 - Présentation du rapport ou du mémoire

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- format A4
- nombre de pages : 15 pages au maximum, hors annexes, pour le mémoire déposé dans le cadre de la formation de 50 h, et 30 pages minimum dans le cadre de la formation de 200 h
- impression recto seul
- marges 2,5 cm de chaque côté
- interligne 1,5
- relié.



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiatrice près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

Le rapport ou mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 4 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par le candidat, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise, etc.).

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- nom et prénom du candidat
- titre du rapport ou du mémoire
- « Rapport d'activités [ou Mémoire] présenté à l'épreuve de soutenance du certificat de médiateur de l'année » .
- Il devra contenir un sommaire au début, une bibliographie à la fin et éventuellement une table des annexes.

Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc : exemples : « - Arnaud STIMEC pour le SSAÉ, Service Social d'Aide aux Émigrants, La co-médiation familiale internationale en navette, méthodologie de la médiation : Application aux situations familiales internationales, Éditions Branche Française du Service Social International, Paris, mai 2002 » .

Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour le candidat.

III. Fiches de lecture

Les fiches de lecture permettent d'évaluer la compréhension d'un texte et la capacité d'un élève à synthétiser et à analyser une œuvre pour démontrer sa capacité à saisir l'essentiel d'un texte. Cet exercice participe également à l'évaluation de l'élève.

Quelques consignes à respecter :

1. Présenter le livre

- nom de l'auteur, titre, collection, éditeur, année d'édition...

2. Introduction

- Situer l'auteur et l'ouvrage.

L'introduction doit présenter l'auteur (nationalité, dates de vie, centres d'intérêts, études, profession, discipline, courant de pensée, etc.)

- Situer l'ouvrage dans son parcours.
- La nature de l'ouvrage : est-ce le produit d'une thèse, des actes d'un colloque, un ouvrage collectif, fait-il partie d'un courant de pensées, etc. ,
- L'importance de l'ouvrage : a-t-il fait débat, est-ce un best-seller, etc.
- Résumer le livre, en précisant les parties, les chapitres, les titres des parties
- Commenter brièvement le titre du livre, la couverture, la mise en page, et la table des matières.



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiatrice près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

3. Développement : Synthèse et Analyse

- La synthèse reprend, en les reformulant autrement (avec vos propres mots) les idées majeures de l'ouvrage, en les condensant et en suivant l'analyse et les arguments de l'auteur. Qu'a-t-il voulu démontrer ? Quel est son cheminement ? Sur quels exemples clés appuie-t-il son analyse ? A l'occasion, on pourra reprendre trois ou quatre « belles citations », ou travailler sur un passage entier du livre.

- L'analyse éclaire, commente les principales idées du texte. L'élève médiateur doit faire appel à ses connaissances et à son esprit critique pour les confronter aux idées de l'auteur, sans tomber dans la simplicité. Il s'agit de choisir des points précis ou des thématiques particulières abordées dans l'ouvrage et de les commenter.

Les questionnements possibles :

- A quels travaux majeurs peut-on relier ces arguments/ces thématiques ?
- Qu'apporte un autre auteur dans le débat sur cette question ?
- Qu'apporte une autre discipline ?
- Quels arguments pourrait-on y opposer ?
- Que peut-on dire sur la qualité de l'argumentation de l'auteur ?
- Que peut-on dire de la bibliographie et des auteurs les plus cités ?
- En quoi les outils auxquels à recours l'auteur sont-ils ou non pertinents ?
- En quoi le texte apporte-t-il un regard nouveau sur le domaine étudié ?

Développement en deux parties :

a. Synthèse

- soit reprendre les parties du livre
- soit reprendre les thématiques

b. Analyse personnelle

- soit reprendre les parties du livre
- soit reprendre les thématiques qu'il éclaire

Attention :

- éviter la paraphrase, les répétitions, les jugements de valeur, les procès d'intention.
- Tout développement doit être bien structuré et argumenté avec des exemples pertinents tirés du texte ou pouvant s'y rapporter.
- Il ne faut pas abuser des citations.
- La longueur des éléments de synthèse et de commentaires doit être proportionnelle aux textes étudiés.
- Donner la référence bibliographique complète de tout autre auteur cité...

c. Conclusion et réflexions personnelles

La conclusion doit mettre en perspective les principaux acquis de l'argumentation et dégager la portée de l'ouvrage sur le lecteur.



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiatrice près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
Formatrice, n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

- Qu'apporte cet ouvrage à la discipline ?
- Quel a été son impact, son apport (au plan national, international) ?
- Quelle est l'importance scientifique du texte aujourd'hui ?
- Qu'a publié l'auteur depuis ?
- Que m'a apporté scientifiquement ou personnellement la lecture du texte ?...

Rappel : la citation des textes doit contenir toutes les indications suivantes :

- *Pour un Livre* : NOM, Prénom de l'auteur, Titre du livre, éditeur, collection, lieu de publication, nombre de pages, date d'édition.
- *Pour un Chapitre dans le livre* : NOM, Prénom de l'auteur, (Date), « Titre du chapitre », in NOM, Prénom du ou des auteurs de l'ouvrage ou du directeur de recherche s'il s'agit d'un collectif), Titre du livre, éditeur, collection, lieu de publication, page X à X.
- *Pour un Article dans une revue* : NOM, Prénom, (Date), « Titre de l'article », in Titre de la revue, vol.X, n°X, p n° début-fin.

Contacts :

Chantal JAMET

Site : chantaljamet.fr

mail : cjmmediation@yahoo.com

1764 chemin du Grand Pinée 83440 CALLIAN

06 22 41 48 80

Siret 32483561000100 - Code APE 9609Z